

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2009

LOI PÉNITENTIAIRE - (n° 1899)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 47

présenté par
M. Garraud-----
ARTICLE 51

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« 3° À la première phrase du cinquième alinéa, les mots : « deuxième et troisième » sont remplacés par les mots : « troisième et quatrième ».

II. – Au premier alinéa de l'article 763-7, le mot : « second » est remplacé par le mot : « troisième ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence (décompte d'alinéas).